



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 98263

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le développement des soins palliatifs en France. La France accuse en ce domaine un retard important par rapport à de nombreux pays européens. Il semble, en effet, nécessaire de continuer à développer les soins palliatifs le plus largement possible, à domicile et en institution, pour permettre à tous ceux dont l'état le requiert d'en bénéficier quel que soit l'endroit où ils se trouvent. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour développer les unités de soins palliatifs.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98263

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6765